

PROCES VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du

11 février 2021

Ouverture de la séance à 18h30

17 présents : le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme LOUIS DIT GUERIN

Le quorum étant atteint (17 participants), Mme BREGERE ouvre la séance à 18H30. Mme BREGERE annonce que compte-tenu du contexte sanitaire actuel la séance se déroule en distanciel.

L'approbation du PV du Conseil d'Administration du 23 novembre 2020 est soumise au vote.

Vote pour approbation du PV du CA du 23/11/20 :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Le PV du CA du 23/11/20 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des 17 votants.

La parole est donnée à Madame la gestionnaire.

QUESTIONS FINANCIERES

1 – Présentation d'une admission en non-valeur

Madame La Gestionnaire indique qu'une admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué par les familles pour cause d'insolvabilité. Elle intervient donc après avoir épuisé toutes les possibilités de recours amiables, lettres de rappel, poursuite par voie d'huissier.

Celle-ci correspond à une facture de demi-pension de 2019-2020 d'un montant de 64,65€. Cela nécessite une décision du conseil d'administration car il s'agit d'un acte à caractère financier.

Le chef d'établissement demande aux membres du C.A. l'apurement de la prise en charge de cette facture et donc l'établissement d'une admission en non-valeur.

Vote pour admission en non-valeur :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

2 – Contrat photocopieur couleur

Le contrat de location/maintenance pour le photocopieur couleur du collège arrive à terme. Après une mise en concurrence, l'UGAP est le plus concurrentiel avec 85,49€ par trimestre contre 140€ pour un autre fournisseur.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de signature pour le contrat de location/maintenance d'un photocopieur couleur du collège pour une durée de 4 ans pour un montant de 3095,86€.

Vote pour signature du contrat du photocopieur :

Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Arrivée de Mme ELSHOUD.

3 – Convention ELECTRICITE 3

La convention électricité permet de donner délégation à l'UGAP de procéder à l'appel d'offre pour le marché de l'électricité. Elle fait suite à la convention ELECTRICITE 2 qui arrive à son terme. Cette convention a une durée de 3 ans.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de signer la convention électricité (Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité pour une durée de 3 ans).

Vote pour signature de la convention électricité :

Pour : 17
Abstention : 1
Contre : 0

4 – Groupement de commande pour l'achat de défibrillateurs

Depuis le 1^{er} février 2021, tous les établissements recevant du public de catégorie 1 à 4 doivent être équipés d'un défibrillateur.

Cette convention entre le SDIS, le Département et les collèges a pour but de réduire les coûts d'achat et de maintenance pour l'équipement de défibrillateurs mais de permettre la formation des personnels.

Madame Durand demande combien de défibrillateurs sont prévus pour le collège. Madame la Gestionnaire précise qu'un seul suffit par établissement.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de signer la convention de groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs et prestations associées.

**Vote pour la signature de la convention our l'achat
d'un défibrillateur :**

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

5 – Convention d'utilisation des équipements sportifs

La convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux est une convention tripartite : la ville du Mans met à disposition du collège les équipements sportifs moyennant une contribution financière qui est abondée sur le budget du collège par le département.

Madame Lefort demande s'il est possible d'avoir un accord sur la disponibilité du gymnase pour l'atelier théâtre. Madame la Gestionnaire répond qu'il s'agit ici seulement des heures d'EPS et non de théâtre et qu'il faut s'adresser à la ville du Mans pour tout renseignement. Monsieur Kallay précise que le collège dispose du gymnase jusqu'à 17H.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de signer la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux.

**Vote pour la signature de la convention
d'utilisation des équipements sportifs :**

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

6 – DBM pour vote

Suite à la présentation de l'admission en non-valeur, il faut ouvrir au budget une ligne pour le paiement de cette créance. Ainsi, il est nécessaire d'effectuer un prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 64,65€.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration demande l'autorisation de prélèvement sur fonds de roulement de 64,65€ d'ouverture au budget pour l'admission en non-valeur.

Vote pour DBM :

Pour : 18
Abstention : 0
Contre : 0

7 – DBM pour information

Ouverture au budget 2021 des crédits spécifiques de 2020 :

- 1334 € pour les manuels scolaires
- 817,80€ pour le fonds social collégien
- 1350,77€ pour le fonds social cantine
- Contrat de ville : 9154,38 €
- 1500 € DRAC pour la subvention théâtre

QUESTIONS PEDAGOGIQUES

1 – Répartition de la Dotation Globale Horaire (DGH)

Madame la Principale indique que la dotation horaire a fait l'objet d'un dialogue avec les équipes enseignantes lors d'un conseil pédagogique puis d'une instruction devant la commission permanente.

Madame la Principale communique aux membres les prévisions d'effectifs retenues par la direction académique pour la rentrée 2021 :

- en 6^{ème} **128 élèves répartis dans 5 divisions**
- en 5^{ème} **123 élèves répartis dans 5 divisions**
- en 4^{ème} **137 élèves répartis dans 5 divisions**
- en 3^{ème} **104 élèves répartis dans 4 division**

La structure retenue est de 19 divisions.

La dotation globale horaire attribuée au collège est de 531 Heures Postes et de 32 HSA pour une dotation globale de 563 Heures.

Madame Brégère explique aux représentants le calcul de la dotation et détaille les besoins pris sur la part d'autonomie :

- 10 heures en latin, les élèves étant nombreux à suivre cet enseignement, deux groupes sont nécessaires sur les 3 niveaux.
- 10 heures pour les groupes supplémentaires en espagnol. 2,5 heures sont données par classe, le collège offrant la possibilité de 3 LV2 (allemand, chinois, espagnol) il est nécessaire d'avoir plus de groupes que de classes.
- 1,5 heures d'UNSS pour assurer l'UNSS du BMP d'EPS
- 1 heure pour le laboratoire du BMP en sciences physiques
- 2 heures pour le chant choral

Madame la Principale propose également de mettre en place de l'AP en français sur tous les niveaux et l'AP en mathématiques en 6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème} tels qu'ils existent actuellement ainsi que de mettre en place des groupes en sciences sur les niveaux 4^{ème} et 3^{ème}.

M. Fedele demande pourquoi il n'y a pas d'AP en mathématiques en 4^{ème}, Mme Brégère répond qu'il n'y a pas les moyens pour tous les niveaux. Mme Romano précise que l'AP prend sur les heures de cours, le programme étant chargé en 4^{ème}, les enseignants de mathématiques préfèrent ne pas dédoubler les classes sur ce niveau.

Les enseignants expliquent qu'ils s'abstiendront lors du vote dans la mesure où ils constatent que les HSA augmentent notablement au détriment des heures poste. Ils ne s'opposent pas à la ventilation proposée mais souhaitent montrer leur désaccord face à une dotation qui implique un nombre croissant d'heures supplémentaires par enseignant.

Le chef d'établissement demande aux membres du C.A. s'ils approuvent la proposition de répartition de la dotation globale horaire proposée.

Vote pour DGH :

Pour : 11
Abstention : 7
Contre : 0

2 – DNB session 2021

Les épreuves du DNB se dérouleront le lundi 28 et mardi 29 juin 2021.

Le lundi 28, les élèves passeront les épreuves de Français le matin puis l'épreuve de Mathématiques l'après-midi. Le mardi 29 se déroulera l'épreuve d'Histoire-géographie le matin puis celle de Sciences l'après-midi.

En conséquence, les cours seront suspendus pour ces deux jours.

L'oral de soutenance dont le but est d'évaluer la capacité d'un candidat à exposer les connaissances et compétences acquises se déroulera le mercredi 2 juin. Par conséquent les cours seront suspendus pour les 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ce jour-là.

POINT SUR L'EXERCICE PPMS

Pour réaliser cet exercice obligatoire Monsieur Le Mellionec et Mme Brégère ont pris l'attache des services académiques et de la conseillère chargée de la prévention et de la sécurité.

Compte-tenu du contexte sanitaire, ils ont décidé de faire un exercice « attentat intrusion » au sein du collège.

Cet exercice s'est déroulé le 10 décembre. Il a pris la forme dans un premier temps d'une sensibilisation aux conduites à tenir en cas de situation d'alerte intrusion sous la forme d'un diaporama. Les élèves ont pu ainsi identifier dans leurs salles respectives les affichages PPMS et les sorties en cas d'évacuation.

Ensuite, les élèves ont pu entendre la sonnerie spécifique à cette alerte et devaient se conformer aux consignes présentes dans le diaporama.

Pour conclure, un temps d'échange a eu lieu à la fin de l'exercice entre les élèves et leur enseignant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance